

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Importante majoration de l'enveloppe 2018 en faveur du développement local



Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

La Préfecture communique :

13,8 millions d'euros vont permettre de soutenir l'investissement local dans le Gers en 2018, à travers la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Cette dotation est en hausse de 10 % par rapport à 2017.

En complément d'autres fonds comme la dotation de soutien à l'investissement local (dont la programmation dépassera les 3 millions d'euros) et le fonds national d'aménagement et de développement des territoires, la DETR constitue un levier important pour accompagner les projets des communes et intercommunalités.

Au total, c'est donc une enveloppe de 17 millions d'euros qui bénéficiera aux collectivités gersoises pour le développement local.

La seule DETR atteint désormais un montant historiquement élevé, alors même que le montant de l'enveloppe avait déjà été majoré de 30 % en 2017.

Sur la programmation 2018, les catégories d'opérations suivantes sont prioritaires, conformément aux orientations nationales et à l'avis rendu par la commission des élus de la DETR :

- les travaux sur les bâtiments scolaires ;
- les travaux nécessaires pour assurer la sécurité routière ainsi que les aménagements de sécurité ;
- les travaux d'accessibilité ;
- les investissements favorisant le développement économique, touristique ou culturel ;
- les projets favorisant le maintien ou le développement des services publics ;
- les équipements sportifs ;
- le logement social conventionné ;
- les projets favorisant la transition énergétique et écologique ;
- les projets favorisant la mobilité.

Catherine SÉGUIN, préfète du Gers, a réuni le 4 mai 2018 la commission d'élus de la DETR, pour recueillir son avis sur les opérations d'un montant supérieur à 100 000 €. 34 dossiers ont ainsi été examinés favorablement par la commission. Les notifications de subventions vont être adressées aux collectivités dans les prochains jours.

Compte tenu de l'« effet multiplicateur » de cette dotation, ce sont environ 50 millions de travaux qui pourront être accompagnés sur l'ensemble du territoire départemental. On peut en attendre des effets très positifs sur l'activité des secteurs du bâtiment et des travaux publics.

Cette augmentation significative constitue un nouveau témoignage de l'attention particulière que le Gouvernement porte au département du Gers.